

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 15 juillet 2019  
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

**Étaient présents** : Madame Alice MOREL (Vice-présidente). Monsieur Marc SCHEER (vice-président).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Michèle POIROT, Monique GRISNAUX, Geneviève GABRIEL Sabine KAEUFLING. Messieurs Guy HAZEMANN, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Marc GIROLD, Bernard PALLOIS, Thierry SIEFFER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Michel AUBRY Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

**Avaient donné procuration** : Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE (vice-présidents). Madame Christine MORITZ. Messieurs Gérard DOUVIER, Marc DELLENBACH, Patrick BEIN, Laurent LANDAIS, Ervain LOUX, Hubert HERRY.

**Excusé(s)** : Mesdames Christiane OURY, Sandra GUILMIN, Edwige TURQUOIS, Régis SIMONI, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY.

**Suppléants présents** : Mesdames Nicole LIGNEL, Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT, Francine MICHEL. Messieurs Raymond GRANDGEORGE, Jean COURRIER, Léon KRIEGUER, Serge GRISLIN, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX, Jean-Paul HUMBERT, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Jean-Claude CASNER, Jérôme SUBLON.

**Suppléants excusés** : Madame Sylvie KROUCH. Monsieur Jean-Pol HUMBERT.

**Assistaient à la réunion** : Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI

**Le lundi 15 juillet 2019  
à 20 h 00 - à la Salle Polyvalente à La Broque  
Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin, 2019,
- 2) Décisions du bureau du 1er juillet 2019
- 3) Communications,
- 4) Ferme de la Perheux
  - a. Choix du repreneur,
  - b. Programme de travaux,
- 5) SOS Aide aux Habitants : demande de subvention,
- 6) Mesures compensatoires : démantèlement de la STEP Steinheil,
- 7) UGECAM, Centre Médico-social de Saâles : demande de subvention pour l'aménagement d'un jardin thérapeutique,
- 8) Musée Oberlin : subvention exceptionnelle

- 9) Fonds de solidarité : communes de Belmont, Neuville la Roche, Ranrupt et Saulxures,
- 10) Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale,
- 11) Etude Incubateur : précisions sur le plan de financement,
- 12) Etude insertion : maîtrise d'ouvrage,
- 13) Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2019,
- 14) Divers.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2019.**

Le procès-verbal de la séance de conseil de communauté du 17 juin 2019, est approuvé, à l'unanimité.

**2) DECISIONS DU BUREAU DU 01 JUILLET 2019**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE :**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **6 000,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 862,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise ADIS des travaux sur le système de sécurité du chalet du Champ du Feu à Belmont pour un montant évalué à **1 180.00 € HT**.
- L'entreprise SATD des travaux de contrôle, réparation et remplacement sur les équipements sportifs du Hall de Sports à Schirmeck pour un montant évalué à **2 217.00 € HT**.
- L'entreprise ACKER des travaux de sanitaire au Club House du Stade des Grives pour un montant évalué à **7 050.00 € HT**.
- L'entreprise PAYSAGE BASTIEN la fauche des renouées le long du terrain de football (ruisseau du Barembach) à Schirmeck pour un montant évalué à **2 880.00 € HT** et l'entretien annuel pour un montant évalué à **350.00 € HT**.

#### **EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : AVENANT TRAVAUX,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant au marché suivant :

**Avenant n°2 en plus-value au Lot 04 : Bardage Véture** – attribué à l'entreprise SCHOENENBERGER à COLMAR pour un montant HT de **18 188.63 €**.

**Avenant n°2 en plus-value au Lot 08 : ETANCHEITE LIQUIDE REVETEMENT DE SOLS ET MURAUX CARRELES** – attribué à l'entreprise SNIDARO à SENNECEY LES DIJON pour un montant HT de **30 783.63 €**.

**Avenant n°1 en plus-value au Lot 09: PEINTURE** – attribué à l'entreprise GERARD ET FILS à LUTZELHOUSE pour un montant HT de **1 301.50 €**.

**Avenant n°1 en plus-value au Lot 10 : Equipements de vestiaires - Cabines - Casiers** – attribué à l'entreprise SUFFIXE à RIOZ pour un montant HT de **993.56 €**,  
Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

**EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : VERIFICATION AVANT MISE SOUS TENSION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AVEC FOURNITURE D'UNE ATTESTATION CONSUEL**

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer un bon de commande auprès du Bureau VERITAS CONSTRUCTION pour la vérification de l'installation électrique pour un montant évalué à **440.00 € HT**.

Les sommes nécessaires à la réalisation de cette mission seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

**EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : MAITRISE D'ŒUVRE : MISSION COMPLEMENTAIRE LIEE AU SUIVI DE CHANTIER**

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de passer une mission complémentaire liée au suivi de chantier de ce programme avec le cabinet m. associés, domicilié 9, rue Jean-Marie Lehn, 67120 MOLSHEIM, représenté par Monsieur Sébastien Fritsch. Le montant de cette mission est évalué à **30 550.00 € HT**.

Les sommes nécessaires à la réalisation de cette mission seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

**AIDE AU DEBOISEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AFP NEUGOUTTES**

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des subventions d'un montant total de **259.20 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

**BENAVILLE : ENTRETIEN DES TERRAINS ET PURGE DE LA VILLA,**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise KRETZ SAS des travaux de broyage sur le site de Bénaville à Saulxures pour un montant évalué à **660.00 € HT**.
- La Ferme des Fougères, Mickael ROCHEL, l'entretien du site de Bénaville à Saulxures pour un montant évalué à **1 285.00 € HT**.
- L'entreprise ECHAMAT KERNST la fourniture et la livraison de barrières de chantier pour clore la villa sur le site de Bénaville à Saulxures pour un montant évalué à **1 317.04 € HT**.
- L'association EMMAÛS MUNDOLSHEIM la purge de la villa pour un montant évalué à **6 000.00 € HT**.

**3) COMMUNICATIONS,****SITUATION DELPIERRE A WISCHES**

Monsieur le Président fait état des informations connues à ce jour sur la situation de l'entreprise à Wisches

**GAMINERIE**

Suite à la réunion du comité de pilotage de la Gaminerie le lundi 24 juin, il a pu être noté le bon taux de fréquentation de cet équipement. Une question concernant l'amplitude d'ouverture a été posée. Les horaires pourraient être modifiés ainsi ½ heure plus tôt tous les matin, (mercredi matin 1 heure) et 1 heure les mercredi et vendredi soir, soit au total 5 heures 30 d'ouverture en plus et environ 12 heures de temps salarié. Ceci répondant manifestement à une demande des usagers. La structure serait ouverte tous les jours de 7 heures à 18 heures.

Le chiffrage est en cours par l'AGF

**SIBAR**

La SIBAR assure des permanences au PIH à compter du 15 juillet 2019, les 1ers et 3ème lundis du mois.

**Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)**

Le dossier d'extension de l'Intermarché est passé en CNAC le 27 juin 2019.

**ULIS**

La classe ULIS à Rothau ouvrira en septembre. Nous organisons actuellement les inscriptions des enfants pour le repas de midi qui se fera à l'ESAT.

**PPRI**

Les remarques de la CcVB ont été consignées dans le registre d'enquête publique.

**MAISON DE SERVICES A SAALES**

Le logement sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, suite au départ de madame Bohy.

**EAU ASSAINISSEMENT**

Les communes souhaitant s'opposer au transfert des compétences eau assainissement avaient jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer

22 communes se sont opposées.

**ACCORD LOCAL CONSEIL DE COMMUNAUTE 2020**

22 communes se sont déjà exprimées

21 pour et 1 contre.

**SRADDET**

Les élus ont souhaité mercredi soir lors de la commission du SCoT, que les 3 Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte expriment un avis dans le cadre de la mise à l'enquête publique du SRADDET.

**Cet avis a été formalisé sous la forme d'un courrier à l'adresse du Président de la Commission d'enquête publique du SRADDET.**

**DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT**

Une réunion relative au déploiement du Très Haut Débit pour les communes de la tranche conditionnelle se tiendra le 29 juillet 2019 à 14 heures à la CcVB.

Concernant les communes de la Tranche ferme, la ccVB vient de solder sa participation à hauteur de 757 000.00 €.

**DOCUMENTATION TOURISTIQUE**

Monsieur le Président présente l'ensemble de la documentation touristique remise aux 26 communes et notamment le programme d'animations du Musée Oberlin, le billet duo Mémorial- CERD et les nouveautés Sentiers Plaisir 2019.

**FERMETURE DE LA TRESORERIE**

Les délégués communautaires manifestent leur inquiétude face aux réorganisations envisagées.

**4) FERME DE LA PERHEUX :****a. CHOIX DU REPRENEUR.**

Le bail à ferme relatif aux bâtiments d'exploitation de la Perheux à Wildersbach, consenti par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche aux époux Hoeffgen a été dénoncé, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Pour choisir le repreneur de la Ferme Auberge de la Perheux, la Communauté de communes a été accompagnée par l'association Terre de Liens. 14 candidats ont retiré le dossier de reprise, 10 n'ont pas donné suite et 4 candidats ont été auditionnés par Le comité de pilotage le 30 avril 2019.

A l'issue de ce comité, deux candidats ont été retenus, à savoir :

- 1) Le projet présenté par l'équipe constituée de Mikael Rochel (Ferme des Fougères) - Stéphanie et Laurent Blanchard (Locadévore),
- 2) Le projet présenté par la famille Botter, Violette, Per-Loup et Léon de Sainte Croix aux Mines,

Sur proposition du bureau, le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par 36 (trente-six) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 5 (cinq) abstentions,

**DECIDE DE RETENIR** l'offre présentée par la famille Botter, Violette, Per-Loup et Léon de Sainte Croix aux Mines,

**VU** les dispositions relatives au statut de fermage,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt que représente cette opération pour la préservation des paysages et l'entretien des espaces naturels en partenariat avec les agriculteurs de montagne,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 36 (trente-six) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 5 (cinq) abstentions ,

**APPROUVE** le bail à ferme à intervenir entre la commune de Wildersbach, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et les exploitants agricoles, Madame Violette BOTTER et Messieurs Per-Loup et Léon BOTTER à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2019,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions financières et techniques de ce bail, en lien avec le repreneur de l'exploitation,

**AUTORISE** le Président à signer les contrats de bail correspondants

**b. PROGRAMME DE TRAVAUX.**

Par délibération en date du 20/05/2019, le conseil de communauté décidait d'acquiescer l'ensemble immobilier de la Ferme de la Perheux à Wildersbach,

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté que dans un souci de d'amélioration des fonctions de la Ferme de la Perheux à Wildersbach, une réflexion sur les travaux à réaliser, tant sur la partie habitation que sur la partie exploitation a été conduite. Une étude de réaménagement et de mise en conformité ainsi qu'un audit énergétique simple ont été réalisés. Le coût est évalué à 850 000.00 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et divers).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération, en lien avec le repreneur de l'exploitation,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

**SOLLICITE** les aides prévues pour ce type d'opération. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

#### **5) SOS AIDE AUX HABITANTS : DEMANDE DE SUBVENTION.**

La Cour d'Appel de Colmar a décidé d'attribuer les actions d'aide aux victimes sur le ressort du TGI de Saverne à l'association SOS AIDE AUX HABITANTS. Cette association accompagne les victimes de toute infraction sur le plan juridique, psychologique et social, depuis de nombreuses années sur l'agglomération strasbourgeoise et des permanences délocalisées sont tenues. Les collectivités territoriales apportent un cofinancement aux crédits d'Etat du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

L'association SOS AIDE AUX HABITANTS tient les permanences à la Maison de la Vallée à Schirmeck, depuis le 02 mai 2015.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **De soutenir** l'association SOS AIDE AUX HABITANTS,
- **De verser** une subvention d'un montant de **4 000,00 € annuels**

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

#### **6) STATION D'EPURATION STEINHEIL A ROTHAU : MESURES COMPENSATOIRES : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES.**

**VU** la délibération du Conseil de communauté en date du 18 septembre 2017 relative à la mise en œuvre des mesures de compensation pour la construction de l'équipement nautique à La Broque sur le site de l'ancienne Station d'Épuration Steinheil à Rothau,

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier :

- à l'entreprise GCM Démolition à Bouxwiller, le pompage et la déshydratation des boues du bassin pour un montant évalué à 67 950.00 € HT,



- à l'entreprise TGS à Griesheim près Molsheim, le transport et le traitement des boues du bassin pour un montant évalué à 93 070,00 € HT,

**DÉCIDE** de passer un avenant de maîtrise d'œuvre de ce programme avec le cabinet M.Associés, domicilié 9, rue Jean-Marie Lehn, 67120 MOLSHEIM, représenté par Monsieur Sébastien Fritsch. Le montant de cet avenant est de 3 500.00 € HT.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites en Décision Modificative N°2 au Budget principal 2019.

**7) UGECAM, CENTRE MEDICO-SOCIAL DE SAALES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN JARDIN THERAPEUTIQUE.**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la demande de subvention du Centre médico-social de Saâles – Groupe UGECAM Alsace. Le centre médico-social de Saâles, historiquement sanitaire, a reconverti son offre de soins dans le domaine Médico-social (EHPAD de 45 places) et une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) est ouverte depuis le 8 avril 2019. Elle accueille 30 adultes dépendants et polyhandicapés.

Un programme de diversification des modalités d'accompagnement est en cours et notamment l'aménagement du parc arboré existant pour y créer un jardin thérapeutique, attractif et ludique. Le coût de cet aménagement est évalué à **35 000.00 €**. Le Centre médico-social de Saâles – Groupe UGECAM Alsace sollicite une participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder une subvention forfaitaire de **7 000.00 €**, soit **20% du coût des travaux**, au Centre médico-social de Saâles – Groupe UGECAM Alsace pour ce programme d'investissement.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite en Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2019 et versée à l'ouverture du chantier.

**8) MUSEE OBERLIN : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**VU** la délibération du conseil de communauté en date du 17 décembre 2018 accordant à l'Association du Musée Oberlin une subvention de fonctionnement dans la limite des **115.000,00 €**.

**CONSIDERANT** que cette subvention ne permet pas à l'Association de faire face aux dépenses liées à la gestion courante qui lui a été déléguée, tels que les contrats de maintenance.

**CONSIDERANT** qu'il y a délégation de service public à caractère culturel à l'Association du Musée Oberlin, gestionnaire de cet équipement,

Messieurs Pierre GRANDADAM et Marc SCHEER, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de verser à l'Association du Musée Oberlin une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2019 de **20.000,00 €**.

**DEMANDE** qu'un suivi comptable soit assuré de manière régulière,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Cette somme sera inscrite en Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2019.

**9) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE BELMONT, NEUVILLER LA ROCHE, RANRUPT ET SAULXURES.**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** la demande des communes de Belmont, Neuviller la Roche, Ranrupt et Saulxures,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2019 :

- **Belmont : Isolation acoustique de la Maison du Temps libre** Par délibération en date du 12 mars 2019, Monsieur le Maire sollicite une aide de **10 705,47 €** sur un montant total de **25 885,44 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Belmont apporte les **13 094,53 €** restants.
- **Neuviller la Roche : Achat d'un véhicule utilitaire et d'une remorque.** Par délibération en date du 18 juin 2019, Monsieur le Maire sollicite une aide de **7 935,43 €** sur un montant total de **15 870,87 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €. La commune de Neuviller la Roche apporte les **7 935,44 €** restants.
- **Ranrupt les communes de Ranrupt, Colroy la Roche et Saint Blaise la Roche travaillent depuis plusieurs mois sur le projet « Climontaine ». Ce projet, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Ranrupt comprend : en 2019, la création d'un itinéraire cyclable reliant le col de Steige à l'itinéraire Vallée de la Bruche et en 2020, la réalisation de deux sentiers ludiques, à thématique environnementale au col de Steige.** Par délibération en date du 21 mars 2019, Monsieur le Maire sollicite une aide de **40 000,00 €** sur un montant total de **600 000,00 €**. Le montant des subventions est évalué à 440 000.00 €, la commune de Ranrupt apporte 60 000,00 € pour les sentiers ludiques et participera au solde de l'opération « itinéraire cyclable » au prorata de son implication territoriale comme les communes de Colroy la Roche et Saint Blaise la Roche.
- **Saulxures : création d'une aire de loisirs** Par délibération en date du 16 mai 2018, Monsieur le Maire sollicite une aide de **50 000,00 €** sur un montant total de **324 620,00 €**. Le montant des subventions est évalué à 198 448.00 €, la commune de Saulxures apporte les **76 172,00 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2019.

**10) REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE 2019,**

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la fiche d'information relative à la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales de l'Ensemble Intercommunal de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'année 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la répartition de Droit Commun,

**CHARGE** Monsieur le Président d'en informer les services préfectoraux dans les meilleurs délais.

**11) ETUDE INCUBATEUR : PRECISIONS SUR LE PLAN DE FINANCEMENT,**

**Vu** les délibérations du conseil de communauté en date du 17 septembre 2018 et 21 janvier 2019 relative à l'étude de faisabilité d'un accélérateur de projets agricoles et agroalimentaires,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement de cette étude

<b>INCUBATEUR</b>	<b>Montant global</b>	<b>Montant éligible LEADER</b>
<b>DEPENSES</b>		
COUTS ETUDES	42 900,00 €	28 340,14 €
<b>MONTANT TOTAL DEPENSES</b>	<b>42 900,00 €</b>	<b>28 340,14 €</b>
<b>RECETTES DE FINANCEMENT</b>		
DEPARTEMENT	12 870,00 €	8 502,04 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	8 580,00 €	5 668,03 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE	7 280,00 €	- €
LEADER	14 170,00 €	14 170,07 €
<b>MONTANT TOTAL RECETTES</b>	<b>42 900,00 €</b>	<b>28 340,14 €</b>

**CONFIRME** que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude pour l'ensemble du périmètre concerné, à savoir vallée de la Bruche et vallée de Villé. Les 8 580,00 € apportés par la CcVB sont de l'autofinancement pour le projet global. La subvention versée par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ne couvre que les dépenses liées à son territoire.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les contrats d'études à intervenir.

2019-089

**12) ETUDE INSERTION : MAITRISE D'OUVRAGE,**

Le Département du Bas-Rhin a sollicité la Communauté de communes pour développer un projet d'insertion innovant dans la Vallée de la Bruche s'inspirant des expérimentations Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, à l'intention des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et des chômeurs Longue Durée.

La DIRRECTE souhaite développer une entreprise d'insertion par l'activité économique et pourrait y apporter un financement. Emmaüs Mundolsheim porte un projet de ferme d'insertion alliant hébergement pour des personnes sous-main de justice et emplois d'insertion sur des activités de maraichage et d'élevage ainsi que des activités d'insertion répondant à des besoins écologiques et solidaires non pourvus du territoire.

Emmaüs réaliserait l'étude comprenant :

- L'inventaire des activités solidaires et écologiques non pourvues de la Vallée de la Bruche,
- La rencontre et l'accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires du RSA sans référents,
- La prise en compte des besoins des entreprises,
- La création d'une structure d'insertion.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette action,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette étude action,

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer le contrat à intervenir pour réaliser cette étude action avec EMMAÛS Mundolsheim, pour un montant de 40 000.00 €,

**SOLLICITE** les aides prévues pour ce type d'opération de l'Etat, de la Fondation Alsace Active et du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération :

<b>Montant des dépenses</b>		<b>40 000,00 €</b>
<b>Montant des recettes</b>	DIRRECTE	<b>5 000,00 €</b>
	ALSACE ACTIVE	<b>20 000,00 €</b>
	CONSEIL DEPARTEMENTAL 67	<b>13 000,00 €</b>
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	<b>2 000,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les contrats d'études à intervenir.

Ces sommes seront inscrites en Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2019.

### **13) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2019.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2019-090

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°2		
	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	-50 000,00 €	
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	-20 000,00 €	
D-617 : Etudes et recherches	40 000,00 €	
D-739211 : Attributions de compensation	6 000,00 €	
D-657341 : commune membre Schirmeck aide centre bourg rue des mésanges	-14 000,00 €	
D-6256 : Missions	-11 000,00 €	
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	-6 000,00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	306 000,00 €	
D-673 : Titre annulé sur exercice antérieur AMI Centre Bourg	25 000,00 €	
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	-200 000,00 €	0,00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		8 000,00 €
R-74718 : Autres		25 000,00 €
R-7473 : Départements		13 000,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers		30 000,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 000,00 €</b>	<b>76 000,00 €</b>
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	-46 000,00 €	
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		306 000,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.		312 083,00 €
D-20422 : Privé - Bâtiments et installations	20 000,00 €	
D-21311 : Hôtel de ville	75 000,00 €	
D-2138 : Autres constructions	-29 000,00 €	
D-2138-FR WILD : Ferme-relais Wildersbach	100 000,00 €	
D-2138-PISCINE : piscine ASSURANCE Dommages ouvrage, révisions...	300 000,00 €	
D-2138-PISCINE STEP Steinheil Mesures compensatoires	225 000,00 €	
R-2138 : Autres constructions		26 917,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>645 000,00 €</b>	<b>645 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>721 000,00 €</b>	<b>721 000,00 €</b>

#### 14) DIVERS

##### TEERRAIN DE FOOTBALL A SCHIRMECK : DECLARATION PREALABLE,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

**CONSIDERANT** le projet d'installation d'un container au stade de Schirmeck,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche à déposer la déclaration préalable de travaux en vue de la réalisation du projet précité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 05.

**Compte rendu du 15 Juillet 2019**

M. Jean Claude CASNER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Jean Paul HUMBERT		/	
Mme Patricia CASNER		M. Pierre MATHIOT	
Mme Christiane CUNY		M. Denis BETSCH	
/		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
M. Nicolas BONEL		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
/		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
/		M. Marc GIROLD	
M. Bernard PALLOIS		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Jérôme SUBLON	
/		/	
/		Mme Monique GRISNAUX	
M. Michel AUBRY		M. Yves MATTERN	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		/	
Mme Sabine KEUFLING		M. Alain HUBER	
/			